

Coupes 2019

LA FORÊT DOMANIALE DE LA MALMAISON



Grande de 200 hectares, la forêt domaniale de La Malmaison est plus connue sous le nom de "Bois de Saint-Cucufa" : elle a appartenu à Joséphine de Beauharnais après la Révolution.

Elle est essentiellement constituée de châtaigniers et de chênes.

Son relief et sa mosaïque de sols expliquent la grande variété de paysages : futaies de chênes anciens, pentes couvertes de châtaigniers, aulnaies-frênaies dans les vallons.

Elle abrite une biodiversité riche, notamment dans les milieux ouverts comme l'étang de Saint-Cucufa.

Elle est gérée par l'Office national des forêts qui a pour principaux objectifs de préserver la qualité des paysages et d'accueillir le public tout en rajeunissant les peuplements pour garantir l'avenir de la forêt.

Des exploitations sont programmées chaque année afin de, renouveler et éclaircir les peuplements.

L'ONF entretien et sécurise la forêt de la Malmaison

La forêt domaniale de la Malmaison est gérée par l'Office national des forêts, selon un aménagement forestier*, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2010-2024.

Celui-ci prévoit des coupes sur les parcelles 13 14b 39 45b 53a 77 83 90 91 92 93 situées sur le territoire de Rueil Malmaison et la parcelle 82 sur le territoire de Vaucresson.

La coupe d'amélioration sur les parcelles 14b, 39, 45b (en vert) va éclaircir le peuplement



Cette intervention consiste à exploiter les arbres désignés par le forestier afin de donner plus de lumière et d'espace à leurs voisins.

Cela favorise la **croissance** des plus beaux arbres.

La coupe concerne **une surface de 3,72 hectares**.

L'impact des coupes sera très faible sur certaines parcelles.

Illustration d'une coupe d'amélioration



Coupes 2019

Utilisation du bois

Les bois font l'objet d'un tri par l'ONF. Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'œuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes...

Que se passera-t-il après en forêt ?

Les rémanents (branchages laissés volontairement sur place) constitueront l'humus qui va enrichir les sols.

Les travaux vont engendrer temporairement un certain nombre de désagréments pour les usagers

- Le paysage sera modifié puisque des arbres seront coupés ;
- Les engins forestiers vont entraîner du bruit et générer des ornières et des chemins moins confortables ;
- Les bois resteront à terre dans la parcelle puis ils seront stockés en bordure de chemin avant d'être transportés.



La coupe sanitaire (en orange) sur les parcelles 13, 53a, 77, 82, 83, 90, 91, 92, 93 va sécuriser l'espace forestier

Cette intervention consiste à **enlever tous les arbres dépérissants et dangereux** afin de sécuriser l'espace forestier.

Cette coupe est programmée sur une surface de **15,31 hectares**.

Illustration d'une coupe sanitaire



Les coupes des parcelles 90 à 93 débuteront au mois d'août ; les autres coupes programmées commenceront au mois de novembre :



- Cette coupe sera réalisée par l'ONF en **bois façonné** : l'ONF va prendre la responsabilité de l'organisation de l'exploitation permettant de mieux maîtriser la qualité des chantiers, le respect des calendriers et la remise en état des lieux.
- Vendus par l'ONF à des transformateurs, les bois seront stockés en bordure de chemins forestiers puis évacués.
- Plusieurs mois seront nécessaires pour les différentes étapes de l'exploitation : bûcheronnage, débardage (évacuation des bois), stockage et transport des bois.

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.
Durant l'exploitation, pour des raisons de sécurité, le chantier est interdit au public

Plan des coupes parcelles

13 14b 39 45b 53 77 82 83 90 91 92 93

forêt domaniale de La Malmaison

